

Compte rendu de l'Assemblée Constituante du Conseil de Quartier Victor Hugo du 25 septembre 2006

Ordre du jour :

Election du 2^{ème} collège du Conseil de Quartier.

Préambule :

17 personnes étaient présentes dont trois du 1^{er} collège.

3 élus ont animé la séance : Barbara Clerc, Marie-agnès Melin et Fatah Aggoune.

La séance a débuté à 20h45 et s'est terminée vers 22h30.

Présence de Dalila Degdoug en tant qu' Agent de Développement Social

I. Présentation sur les Conseils de Quartier

ORIENTATIONS

Le 27 mars 2003, le Conseil Municipal adoptait à l'unanimité un texte d'orientation portant sur le développement de la démocratie locale

Il comprend trois parties :

1. La vie de l'assemblée locale et des établissements publics.
2. Les relations entre élus, associations et citoyens.
3. La démocratie directe et la participation.

Le texte adopté par le Conseil Municipal préconise :

[...] la création de collectifs de quartier, composés pour une part, à l'image des Conseils de Quartier [Loi dite "démocratie de proximité"] et pour une autre de représentants désignés indépendamment du Conseil Municipal.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- Émettre un avis, visé par le Conseil Municipal, sur toutes les délibérations concernant le quartier
- Participer à l'élaboration du budget de la ville
- Chaque instance établit son règlement intérieur avec une partie commune à tous les quartiers et une partie spécifique. La partie commune fixe les droits et responsabilités des instances de quartier
- Des moyens propres de fonctionnement sont alloués à ces instances pour qu'elles puissent librement travailler et communiquer. Des partenariats financiers sont recherchés entre la ville, Les bailleurs et d'autres... permettant la réalisation de projets à l'instigation des habitants.

OBJECTIFS

Rappelons les objectifs fixés par le Conseil Municipal :

- Impulser et dynamiser la vie de chaque quartier.
- Favoriser une participation permanente des populations.
- Encourager toute initiative de pratiques démocratiques.

COMPOSITION

Il existe sept quartiers : Centre ville, Chaperon vert, Gabriel Péri, Plateau Mazagran, Reine Blanche, Val de Bièvre, Victor Hugo.

Chaque quartier est doté d'un conseil du même nom.



Ces conseils ont essentiellement un rôle d'animateur de la vie démocratique du quartier

- La mise en place des conseils des quartiers s'effectue au cours d'une assemblée constituante à l'issue de laquelle un collectif de la vie citoyenne et démocratique du quartier est créé
- Ce collectif est composé de quinze membres répartis en deux collèges, selon la proportion 1/3 et 2/3.
 - * Le premier collège de cinq membres est constitué des acteurs du quartier
 - * Le second collège de dix membres est élu par l'assemblée constituante
 - * Le collectif se dote d'une direction collégiale de trois membres qui est constituée en respectant la portion 1/3, 2/3 des deux collèges.

COMPETENCES ET RESPONSABILITES

Les pouvoirs et responsabilités des conseils de quartier sont définis ainsi :

1. Concertation et animation de la vie locale
2. Les projets et propositions
3. Les avis (le Conseil de Quartier est consulté par le Conseil Municipal)

La place de l'enfance : permettre l'expression des enfants

- * Le collectif de la vie citoyenne et démocratique du quartier est désigné pour une période d'un an
- * Les réunions des conseils de quartier, auxquelles sont invités tous les habitants du quartier, ont lieu au moins trois fois par an.
- * Une conférence annuelle convoquée par le maire réunit les conseillers municipaux et les conseils de quartier pour :
 - établir un rapport d'activité ;
 - débattre des grands projets de ville ;
 - proposer des orientations de travail pour l'année à venir.

MOYENS

Les moyens humains

Le service des antennes de quartier est chargé d'assister les conseils de quartier. Un agent de développement social est en relation avec la direction collégiale du conseil de quartier constituée de trois membres du collectif de la vie démocratique et citoyenne.

Les moyens financiers

Le Conseil Municipal décide d'une enveloppe budgétaire destinée au bon fonctionnement des conseils de quartier et à la réalisation des projets proposés.

Les moyens matériels

La ville mettra à la disposition du collectif un lieu permettant de se réunir, de travailler et de communiquer.

II. Le Débat

La communication :

Beaucoup de participants ont dit que le dépliant qui a été distribué dans chaque boîte aux lettres de la ville était trop technique et ressemblait à une publicité. Ils en ont conclu qu'une bonne partie a dû être jetée avant d'être lue.

Il a été proposé que les prochains supports de communication soient plus ludiques et plus attirants comme la BD ou les slogans.

Les élus ont spécifié que le Conseil de quartier pourra envisager sa communication puisqu'ils bénéficiera de moyens financiers et d'un soutien technique.

La légitimité de la rencontre :

Au vu du nombre restreint de participants, certains se sont demandés s'il était légitime de continuer la soirée puisque l'assemblée n'était pas vraiment représentative des habitants du quartier.

Les élus ont rappelé que l'assemblée constituante devait être un point de départ qui favorisera l'adhésion progressive d'habitants.

Par ailleurs, le 2^{ème} collège élu pourra être provisoire et par conséquent, une nouvelle élection pourra être envisagée avant les 12 mois préconisés dans la charte. Bien sûr, ces élections "anticipées" devront apparaître dans le règlement intérieur. Cela permettra d'informer d'autres habitants qui participeront peut-être au prochain vote.

La mobilisation des habitants :

Beaucoup de participants ont rappelé combien il était difficile de mobiliser les habitants et plusieurs exemples de réunions précédentes le prouvent (réunions hebdomadaires de l'amicale des locataires, réunions du projet de quartier Victor Hugo...).

Certains ont dit qu'il était normal que les habitants ne se sentent pas concernés par des réunions qui selon eux ne touchent pas leur quotidien. Ils souhaiteraient pouvoir aborder des problèmes comme par exemple le manque de qualité de service d'Aldi déploré par beaucoup d'habitants du quartier.

Un participant affirme que le conseil de quartier pourra avoir plus de poids que des actions individuelles et qu'il est donc nécessaire d'élire le 2^{ème} collège ce soir.

Un autre participant rappelle que le quartier est hétéroclite et que le conseil de quartier pourra servir à unifier les habitants. Il propose (une fois que le conseil de quartier sera officiel) d'organiser une visite du quartier afin de noter les problèmes et que tous aient la même grille de lecture du quartier. Ce serait un moment de partage et de compréhension réciproque.

L'école primaire :

L'importance du rôle de l'école primaire Victor Hugo dans le quartier a été abordé, et l'idée suivante a été soumise:

Pourquoi ne rassemblerait-on pas les jeunes adultes qui ont fréquenté l'école primaire VH et qui ont réussi professionnellement? Cela permettrait de revaloriser l'image négative du quartier et de souligner le travail positif des équipes enseignantes.

Les élus ont rappelé que les jeunes ont toute leur place dans les conseils de quartier et qu'il est noté dans la charte qu'ils sont une priorité dans le dispositif.

Par conséquent, toute l'assemblée a approuvé le fait d'élire dès ce soir le 2^{ème} collège afin d'impulser une dynamique et d'organiser des réunions qui pourront aborder tous ces problèmes concrets.

III. Composition du collectif de la vie Démocratique et Citoyenne du quartier

Membres du 1er collège

CLERC	Philippe	Amicale des Locataires
SELLALI		Commerçant :Pharmacie
AGGNOLI*		Conseil d'école
VALERY	Monique	Conseil Syndical de la Lisière de Paris
LUMENE	Josué	Association les Etincelles

*Candidature provisoire en attendant le vote du Conseil d'école

Membres du 2^{ème} collège

MAUVAIS	Christiane
SPIZZICHINO	Robert
GERARD	Jean-Christophe
BARBET	Jean-Pierre
MARTINEZ	Josette
GERARD	Hubert
OMS	Claude
GERARD	Andrée

Le vote n'a pas été nécessaire puisque 8 personnes se sont portées volontaires jusqu'aux prochaines élections.

Par ailleurs, il a été décidé collectivement de ne pas élire les 3 membres de la direction collégiale. Jean-Christophe GERARD et Claude OMS se sont portés volontaires pour contacter tous les membres du Conseil de quartier afin de prévoir la première réunion de celui-ci. C'est au cours de cette réunion que la direction collégiale sera élue.